

Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Les interactions parfois complexes entre l'homme et la nature confèrent au territoire du Parc national des Cévennes une dimension symbolique et identitaire très forte, mais également des responsabilités accrues en matière de connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Dans ce contexte, une politique d'acquisition partagée de la connaissance du patrimoine est impulsée par l'établissement public du Parc national des Cévennes. Des protocoles communs de recueil de données sont mis en place et chaque gestionnaire, chaque habitant est invité à y participer.

Les programmes de recherche sont également poursuivis pour améliorer la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du territoire.

Les connaissances ainsi acquises sont restituées de manière adaptée aux gestionnaires, aux collectivités et plus largement à l'ensemble des acteurs du territoire, car il s'agit d'un préalable essentiel à leur implication.

- **Mesure 1.2.1. Animer une politique d'acquisition partagée de la connaissance**

[...]

L'établissement public du Parc national des Cévennes coordonne et anime une politique d'acquisition partagée de la connaissance du patrimoine en étroite collaboration avec ses partenaires et son conseil scientifique. Cette politique concerne tant l'observation continue du territoire que les appels à recherche auprès de la communauté scientifique.

Les priorités de suivi du patrimoine naturel et culturel sont définies collectivement au regard des responsabilités de conservation et des nécessités de gestion.

Les partenaires de la charte coordonnent leurs actions d'acquisition de connaissance. Des outils communs (protocoles standards, bases de données) sont élaborés pour faciliter le partage de l'information et diffusés dans le cadre de modules communs de formation.

[...]

Les observatoires participatifs et le développement des sciences citoyennes sont privilégiés, chaque gestionnaire ou habitant pouvant apporter sa contribution à la connaissance scientifique du territoire.

Orientation 01-2: Faire du Parc national des Cévennes une référence en matière de connaissance partagée du patrimoine

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation de la stratégie globale d'acquisition de connaissances
Contribution à la connaissance

Contributions des communes adhérentes

Relais des démarches d'observatoires participatifs

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DREAL, DDT, DRAC

Opérateurs de sites Natura 2000

Agropolis, INRA, Montpellier Sup Agro MNHN, CNRS, musées du territoire

Associations locales : Club Cévenol, lien des Chercheurs Cévenols, Clair de Terre, ALEPE, Gard Nature, LPO Grands Causses, groupe d'études des rapaces du Sud massif central, ...

Référence ID de l'article : #3443

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-30 15:50